

**Association « Ranimons la cascade ! »**



C/°M. Bernard Gauvain  
rue du Bourg  
12 330 Salles-la-Source  
Tél : 06 84 32 99 79  
**167 « J'aime » sur Facebook**  
**942 signataires pétition**

Salles-la-Source, le 7 mai 2015

Objet : demande de CODOA de la SHVSS ( 12)  
Lettre recommandée avec AR

à Monsieur le Directeur  
EDF Obligation d'achat  
Agence AOA  
5 rue Claude Marie Perroud  
ACI-001-CMP  
31096 TOULOUSE CEDEX 01

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 19 novembre 2014, l'Association « Ranimons la cascade ! » a demandé à EDF dans le cadre de sa mission de service public, copie des Certificats Ouvrant Droit à l'Obligation d'Achat de l'électricité (CODOA), produits par la DREAL qui ont dû vous être présentés par la Société Hydroélectrique de la Vallée de Salles-la-Source (SHVSS) pour réaliser et valider les contrats d'achat de l'électricité qui ont été en vigueur à compter du 1 janvier 2005 et jusqu'à la période actuelle.

**Cette lettre est restée sans réponse.**

Cela nous a contraint à solliciter la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) qui a formulé un avis le 2 avril 2015 (Avis N° 20150964). Dans celui-ci, il est clairement exprimé que le ou les CODOA qui vous ont été communiqués, conformément au décret du 10 mai 2001, sont des documents administratifs communicables.

**Cet avis est resté de nouveau sans suite par votre entreprise.**

Je me dois de vous informer par ce même courrier que nous avons dû saisir Monsieur le Procureur de la République de Rodez d'un **soupçon grave de vente illégale électricité à EDF** par la SHVSS de 2006 à 2012.

En conséquence, **je vous demande donc à nouveau copie de ces CODOA** et notamment celui qui a suivi la fin de la concession échue le 31 décembre 2005, modifiant le contrat d'achat. S'il n'y avait pas eu de CODOA enregistrant ce changement substantiel de régime d'autorisation administrative, je vous demanderai également de le faire savoir afin que je puisse communiquer cette information au Parquet..

Sans réponse de votre part, la responsabilité de votre entreprise pourrait être engagée.

Vous remerciant d'avance de tout mettre en œuvre pour une prompt réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration,  
Bernard Gauvain,  
Président de « Ranimons la cascade !

P.J. : avis de la CADA du 2 avril 2015 N° 20150964  
Copie à Monsieur Philippe Montloubou, Président du Directoire d'ERDF